



999, avenue Émile-Journault, Montréal QC H2M 2E2
Téléphone : (514) 788-3111 Télécopieur : (514) 389-5840
Courriel : secretariat@agpi.org Site Web : www.agpi.org

« Le partage au cœur de nos réalités »

Boucherville, le 3 et le 4 octobre 2017

Hôtel Mortagne
1228, rue Nobel
Boucherville QC J4B 5H1
Tél. : (450) 655-9966
Réservations : 1-877-655-9966

COÛTS DE PARTICIPATION

LES MONTANTS POUR L'INSCRIPTION AU COLLOQUE COMPRENNENT :

- LES PAUSES-SANTÉ
- L'ACCÈS AU SALON DES PARTENAIRES
- LE COCKTAIL DANS LE SALON DES PARTENAIRES
- LE SOUPER OFFICIEL
- LE DÉJEUNER DU DEUXIÈME MATIN
- LA DOCUMENTATION DU COLLOQUE SUR LE SITE WEB
- LES DÎNERS COMMUNAUTAIRES

FRAIS D'INSCRIPTION AU COLLOQUE :

MEMBRE : 420 \$ + TPS + TVQ = 482,90 \$

**POUR LA 2^e PERSONNE ET PLUS DE LA MÊME
INSTITUTION :** 330 \$ + TPS + TVQ = 379,42 \$

NON-MEMBRE : 540 \$ + TPS + TVQ = 620,87 \$

**POUR LA 2^e PERSONNE ET PLUS DE LA MÊME
INSTITUTION :** 430 \$ + TPS + TVQ = 494,39 \$

Note : Nous vous informons que **vous pouvez réserver des chambres à l'hôtel** par le biais du service de réservation de l'Hôtel Mortagne au numéro : 1-877-655-9966 pour profiter du rabais accordé à l'AGPI. Date limite pour les réservations de chambres :

15 septembre 2017

Veuillez retourner votre fiche d'inscription du colloque et votre chèque libellé au nom de l'AGPI à l'adresse ci-haut mentionnée.

FICHE D'INSCRIPTION

(S.V.P. ÉCRIRE LISIBLEMENT)

COLLOQUE AGPI 2017

« Le partage au cœur de nos réalités »

Boucherville, le 3 et le 4 octobre 2017

MODE DE PAIEMENT : **CHÈQUE LIBELLÉ À L'ORDRE DE L'AGPI** À VENIR CI-JOINT

CARTE DE CRÉDIT VISA NO CARTE _____ EXPIRATION _____

TITULAIRE DE LA CARTE : _____ SIGNATURE _____

AUTRE MODE DE PAIEMENT : (SPÉCIFIEZ) _____

NOM ET PRÉNOM : _____ **TITRE :** _____

INSTITUTION : _____

ADRESSE : _____

TÉLÉPHONE AU BUREAU : _____ **CELLULAIRE :** _____

COURRIEL : _____

SIGNATURE : _____ **DATE :** _____

Important - Politique de remboursement :

Si vous ne pouvez pas assister à l'événement et désirez être remboursé, veuillez faire parvenir à l'AGPI un avis écrit au moins 10 jours ouvrables avant la date de l'événement, et un crédit équivalent au montant total avant taxes vous sera émis. Ce billet de crédit pourra être utilisé en guise de paiement total ou partiel (selon le cas) de tout autre événement organisé par l'AGPI.

D'autre part, si vous préférez, le remboursement en argent de vos frais d'inscription peut être effectué. Dans ce cas, des frais d'administration de 25% s'appliqueront.

Veuillez prendre note qu'aucun crédit ou remboursement ne sera effectué après le délai prescrit (10 jours ouvrables avant la date de l'événement).

Le remplacement d'un participant inscrit par une autre personne est autorisé sans préavis. L'AGPI se réserve le droit d'annuler un événement si elle le juge nécessaire et, dans ce cas, elle remboursera intégralement les frais d'inscription.

L'AGPI n'assume aucune responsabilité pour les changements de date ou de contenu de programme.